



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Lettre d'information

Natura 2000

Vallée de l'Anglin

Natura 2000

Une politique européenne de préservation de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale à travers leur faune, leur flore et leurs habitats remarquables*. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire dans une logique de développement durable.

Une gestion équilibrée et durable des espaces

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays.
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine.
- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux, afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000.

** La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la Directive européenne Oiseaux et à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.*

“ **La France compte 1 776 sites Natura 2000,** ”
soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain.



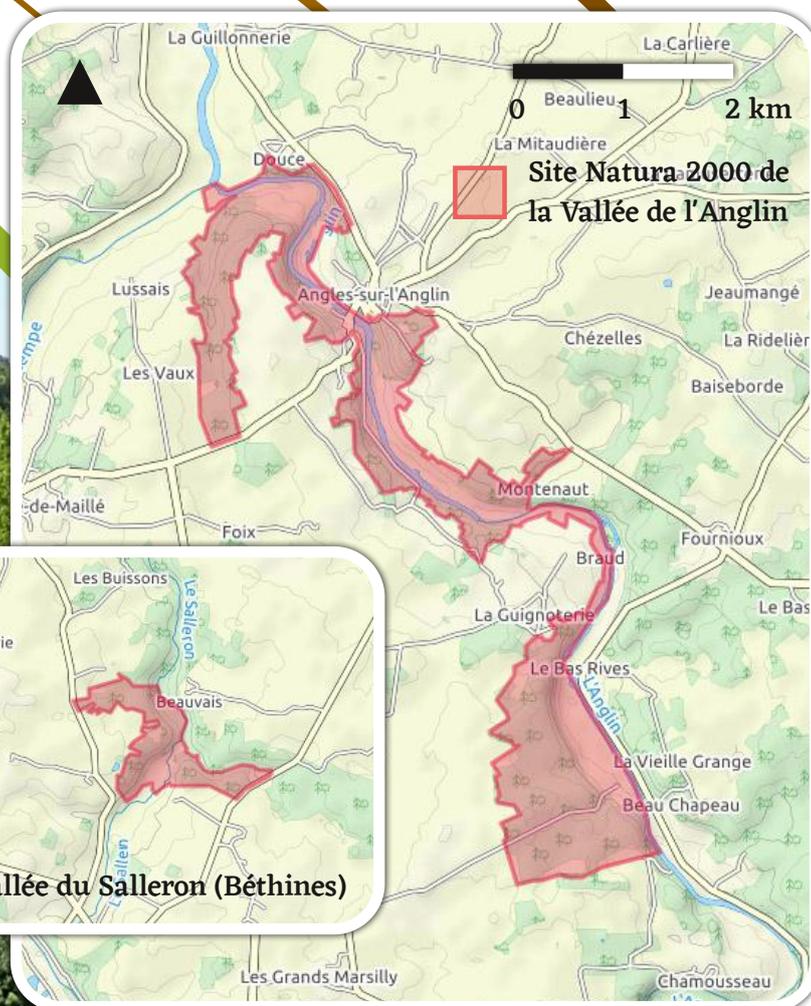
Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin (FR 5400535)

Superficie de 568 ha, le site de la « Vallée de l'Anglin » est situé à l'est du département et concerne les communes d'Angles-sur-Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé et Béthines.

Ce plateau de calcaire corallien entaillé par la Vallée de l'Anglin présente une mosaïque de milieux remarquables : hautes falaises calcaires (les plus élevées du Poitou-Charentes) aux flancs desquelles s'ouvrent de nombreuses grottes naturelles, pelouses xérophiles et boisements thermophiles de chênes pubescents sur les rebords du plateau, prairies humides inondables des rives de l'Anglin, rivière à eaux courantes etc.

Beaucoup de ces milieux abritent des groupements végétaux rares et originaux qui structurent des habitats considérés comme gravement menacés en Europe et confèrent au site une importance communautaire ; cet intérêt est renforcé par la présence de populations diversifiées de chauves-souris.

L'association Vienne Nature, après avoir été en charge de la rédaction du Document d'objectifs (DOCOB), a été désignée animatrice de ce site Natura 2000.



Zoom sur les actions Natura 2000

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les **mesures agroenvironnementales et climatiques** constituent un des outils majeurs du second pilier de la Politique agricole commune (PAC). Elles ont pour objectif d'accompagner les agriculteurs vers le maintien ou l'évolution des pratiques agricoles favorables pour la biodiversité.

Qu'est-ce qu'une MAEC localisée ?

C'est un contrat engagé à la **parcelle**, qui permet de maintenir ou de faire évoluer les pratiques agricoles en contrepartie d'une aide financière. Le signataire s'engage de manière **volontaire** à respecter le cahier des charges de la mesure qu'il a choisi et qui a bénéficié d'un diagnostic de Vienne Nature sur ce secteur, **pour une durée de 5 ans**.

Qui peut y souscrire ?

Les MAEC sont destinées à toutes personnes exerçant une activité agricole et **qui déclarent les parcelles concernées à la PAC**, qu'elle soit propriétaire ou exploitante (bail, etc.).

Sur quel type de parcelle s'applique une MAEC localisée ?

Une MAEC s'applique sur une surface exploitée par un agriculteur à **l'intérieur du territoire éligible**. La surface engagée doit être déclarée à la PAC l'année de la souscription si elle ne l'a jamais été auparavant. **Le cumul sur une même exploitation entre MAEC « localisée » et MAEC « système » est possible** sous certaines conditions.

Pour en savoir plus : <https://vallee-anglin.n2000.fr/natura-2000-et-vous/maec>

Contacts

- Miguel GAILLED RAT, Vienne Nature : 07 69 39 05 96
- Anne-Sophie BAZILE, Chambre d'Agriculture de la Vienne : 06 75 73 28 51
- Aurélie DELMAS, Chambre d'Agriculture de la Vienne : 06 72 65 51 48

Actus du site Natura 2000

Nuit de la chauve-souris



Grands Rhinolophes. Crédit : Orlane Goubault

Les habitants d'Angles-sur-l'Anglin ont été invités à découvrir les chauves-souris lors d'une sortie crépusculaire le 30 août 2024.

La sortie, référencée « Nuit Internationale de la chauve-souris », a rassemblé 20 participants qui ont pu découvrir et entendre les chiroptères à l'aide de BatBox à l'occasion d'une promenade autour de l'Anglin ainsi que dans le village, permettant également d'évoquer la problématique de la pollution lumineuse.

Des conseils, plans et exemples d'aménagements à réaliser en faveur de l'accueil des chauves-souris ont été présentés et distribués.

Sensibilisation des élèves



Crédit : Killan Sachs

Vienne Nature intervient auprès de l'école d'Angles-sur-l'Anglin dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Entre janvier et juin 2025, l'association a mis en oeuvre un programme pédagogique de trois séances auprès d'une classe de 21 élèves allant du CE2 au CM1/CM2.

Les séances se déroulent en classe et en extérieur, sur le site Natura 2000 à proximité de l'école.

Le programme a porté sur la thématique de l'adaptation de la faune à la vie nocturne et la pollution lumineuse, ainsi que sur la connaissance du patrimoine naturel en bord d'Anglin.

Découverte d'une nouvelle espèce de Mulette sur l'Anglin



Anodonte comprimée. Crédit : Miguel Galledrat

En amont du site Natura 2000, l'association Indre Nature a mis en évidence la présence de l'Anodonte comprimée, *Pseudanodonta complanata*, grâce à des études par ADN environnementale sur l'Anglin, ce qui permet de confirmer l'identification des valves découvertes par Vienne Nature sur la partie aval de la rivière. Cette espèce de moule d'eau douce est classée Vulnérable sur la Liste rouge mondiale et En Danger sur la Liste rouge nationale.

Comptage des colonies de chauves-souris



Rhinolophes euryales. Crédit : Jean-Marc Breton

Les comptages de 2024 ont mis en évidence pour la deuxième fois de la mise-bas pour la colonie de Rhinolophe euryale. Dans l'une des cavités prospectée, l'effectif de 945 individus était similaire à l'effectif observé de la colonie du site Natura 2000 de la Basse Vallée de la Gartempe à moins de 5 km.

Sur la Vallée de l'Anglin, il s'agit de l'année avec l'effectif observé d'adultes de Rhinolophe euryale en mise-bas le plus élevé depuis le début des suivis !

Des habitats et des espèces

Forêt alluviale résiduelle à Aulne et Frêne

C'est la forêt caractéristique des cours d'eau de plaine. Le Frêne commun et l'Aulne glutineux sont les essences qui prédominent ce type d'habitat. Ils se développent sur des sols lourds, riches en alluvions et inondés périodiquement, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux. La forêt alluviale se rencontre essentiellement au niveau des îles de l'Anglin qui n'ont pas été encore trop modifiées par les activités humaines. Sur les berges, cet habitat est souvent réduit au simple cordon arboré de la ripisylve et formé essentiellement de l'Aulne glutineux. On rencontre ce type de forêt en quelques endroits relictuels, notamment aux Dames de Rives ou encore au niveau des berges situées vers Boisdichon.



Aulne glutineux. Crédit : Thérèse Bois Rousseau

La Mulette épaisse

Cette moule de rivière est un bivalve de 5 à 7 cm et de forme ovoïde. Ce mollusque a un mode de développement particulier, puisque les larves ont besoin d'un poisson hôte pour assurer leur survie. Les hôtes principaux de cette mulette sont le Chabot, le Vairon, mais il existe d'autres espèces piscicoles pouvant abriter ses larves.

Cette espèce affectionne des zones à courant lent avec un sédiment meuble.

Si l'analyse par ADN environnemental menée en 2020 n'a pas permis de mettre en évidence la présence de l'espèce, des valves de coquille d'individus morts ont cependant été trouvées sur le site. De plus, sa présence est attestée en amont de l'Anglin par Indre Nature.



Mulette épaisse. Crédit : Miguel Galledrat

Pour plus d'informations sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la Vallée de l'Anglin, consultez le site internet : <http://vallee-anglin.n2000.fr/>



Recherche de mulettes en rivière à l'aide d'un aquascope.  Crédit : Miguel Galledrat

La Bacchante sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin

La Bacchante, *Lopinga achine*, est une espèce de papillon de jour qui cumule les statuts de protection. Elle est en effet inscrite sur l'Annexe 4 de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, ainsi que sur la liste des insectes protégés en France. Elle est de plus déterminante pour la désignation des ZNIEFF¹ en Poitou-Charentes et considérée En Danger sur la Liste rouge des papillons menacés en Poitou-Charentes.

L'espèce bénéficie par ailleurs du Plan Régional d'Actions en faveur des papillons de jour de Nouvelle-Aquitaine et à ce titre, elle a fait l'objet de suivis en 2024 sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin. Si la présence et la répartition de l'espèce sont assez bien connues dans la Vienne, il n'en est pas de même pour ce qui concerne sa biologie. Les chenilles sont liées, par leur régime alimentaire, à diverses Graminées et Cypéracées (*Carex*) dont l'identité est encore incertaine.

La Bacchante fréquente essentiellement deux secteurs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin : les boisements des Villeverts ainsi que les Bois de Puyguirault.



Bacchante. Crédit : Samuel Ducept



Bacchante. Crédit : Samuel Ducept

L'objet du suivi dont a bénéficié la Bacchante consistait à réaliser des inventaires botaniques sur des placettes de 100 m² dans des boisements où la présence de la bacchante était certaine.

Sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin, quatre quadrats ont été déployés permettant d'avoir une vision globale du couvert graminéen du sous-étage forestier du secteur dont les espèces figurant sur le relevé comptent obligatoirement une ou des plantes-hôtes de la Bacchante.

L'objectif, après avoir identifié les plantes-hôtes utilisées localement par les chenilles, sera de travailler en lien avec le monde sylvicole pour informer sur l'orientation des peuplements forestiers et la gestion qui y est menée afin qu'ils restent compatibles avec la présence et le développement de la Bacchante.

1. ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contact

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine-le-Comte

Tél. : 05 49 88 99 04

Email : contact@vienne-nature.fr

Site internet : www.vienne-nature.fr



Renseignements

Le site internet du programme Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin :

<http://vallee-anglin.n2000.fr/>

Le site internet du programme Natura 2000 en France :

www.natura2000.fr



L'Anglin. Crédit : Vienne Nature



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**